ce qui équivaut presque à un parjure, tandis que la sanction prescrite par le présent article châtie le défaut de verser une contribution.

M. Rein: Un employé pourrait tout aussi bien être coupable du délit visé

par cet article que du délit dont traite l'article 67.

L'hon. M. HAYDEN: C'est possible.

Le président: Oui, en faisant une fausse déclaration.

L'article 68 est adopté. Le président: Article 69. Cet article est adopté.

M. Graydon: Je croyais qu'un des articles précédents interdisait formellement l'aliénation des cartes d'assurances.

Le président: Oui, l'aliénation de ces cartes en faveur d'autres ouvriers est défendue.

M. Graydon: Oui. Comment alors une personne peut-elle acheter ou vendre ces cartes si c'est impossible.

Le président: Le présent article détermine la sanction applicable à un tel délit.

L'article est adopté.

Article 70, paragraphe 1:

Ce paragraphe est adopté.

Paragraphe 2:

Ce paragraphe est adopté.

Paragraphe 3:

Ce paragraphe est adopté.

L'article en entier est adopté.

Article 71:

M. Reid: Pourquoi attendre trois ans?

Le président: C'est la limite fixée. Le montant en jeu n'est pas recouvrable après ce délai.

L'article est adopté.

Article 72, paragraphe 1. Cet article vise le recours civil de l'employé contre son patron pour sa négligence à se conformer à la loi. Le premier paragraphe est-il adopté?

Le paragraphe 1 est adopté.

Paragraphe 2:

Le paragraphe 2 est adopté.

Paragraphe 3:

Le paragraphe 3 est adopté.

Paragraphe 4:

Le paragraphe 4 est adopté.

L'article en entier est adopté.

Article 73:

M. Graydon: Monsieur le président, cet article ne vient-il pas en contradiction avec certains articles du code qui disent qu'il faut se munir d'un mandat avant de pénétrer dans une habitation privée?

M. Roebuck: Non, puisqu'il est question ici d'endroits ou lieux autres qu'une habitation privée.

Le président: L'alinéa (a) est-il adopté?

L'alinéa (a) est adopté.